

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse****Extrait du registre des délibérations du comité syndical.****Séance du Mardi 13 décembre 2022****N° 883** | **2022****Objet : Demande de subvention auprès de la SEAM**

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	5
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 11		Total des suffrages exprimés : 17	

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à dix-sept heures trente à l'hôtel du Département (salle Boissy d'Anglas, Quartier la Chaumette, 07000 PRIVAS), et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 30 novembre 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit (également accessible en visioconférence au lien suivant https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NWJjODYzZDAtdMDY1NS00ZGFkLTlkZGQzMmU3MzJjZDFhNDIm%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22c7509d05-69c7-4283-b1fd-5aa1c9a295a6%22%2c%22Oid%22%3a%22276587ce-0900-4930-a05b-955353c60523%22%7d), sous la présidence de son Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (11 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde-Plantier (en visioconférence), Madame Christelle Reynaud (en visioconférence), Laetitia Bourjat (en visioconférence), Anne Chantereau (en visioconférence),
Messieurs : Marc-Antoine Quenette, Emile Louche (en visioconférence)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Marie-Pierre Chaix (donne pouvoir à Pascale Borde-Plantier), Nadège Vareille (donne pouvoir à Laetitia Bourjat), Fanny Flottes (donne pouvoir à Christelle Reynaud)
Messieurs : Dominique Bresso (donne pouvoir à Emile Louche), Ali-Patrick Louahala (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette),

Etaient présents sans voix délibérative:1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Corinne Ponsard et Caroline Emanerda (parents d'élèves membres du collectif « les amis du conservatoire » de Lamastre)

Messieurs :

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant, Chantal Rouvière (en visioconférence), Elisabeth Charron, Valérie Cordin, Catherine Cenni, Hélène Sauvat, Nicole Ciaparra, Catherine Girard, Nathalie Rocca, Martine Duethe
Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani, Patrick Vigouroux, Jean-Louis Cenni, Valéry Imbernon, Jean-Baptiste Biousse

Etaient absents ou excusés :1. *Elus du comité syndical :*

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Martine Roumezy, Christelle Busset, Véronique Chaize, Barbara T...
 Messieurs : Jacqy Barbisan, Philippe Euvrard, Alain Deffes, Patrick Otagne
 Feroussier,

Secrétaire de séance : Pascale Borde-Plantier

Objet : Demande de subvention auprès de la SEAM

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « Chaque année, notre établissement s'acquitte des frais liés à la reprographie de musique (photocopie de partitions, paroles de chanson, méthodes instrumentales) auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM). Cette contribution est fonction du nombre d'élèves et varie, selon les années, entre 3 000 € et 4 000 €.
- Notre établissement gère, par ailleurs, une parthèque comprenant environ 4 200 ouvrages musicaux et acquiert chaque année des partitions nouvelles suivant les besoins de ses enseignants.
- Or, depuis 2009, la SEAM propose une aide financière aux écoles et conservatoires de musique pour aider à offrir à leurs élèves, sous certaines conditions, un accès plus large aux œuvres musicales éditées. Je vous propose donc de solliciter cette aide d'« *au minimum de 40% du montant du budget envisagé* ». Notre conservatoire prévoyant des acquisitions pour une valeur estimée à 1 840 €, je vous propose de solliciter une subvention minimale de **736 €** (soit 40% du budget susmentionné).
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o **DE M'AUTORISER** à solliciter, au nom du Syndicat Mixte, une subvention minimale de **736 €** correspondant à 40% du montant du budget envisagé pour l'achat de partitions pour l'année scolaire 2022-2023 – auprès de la SEAM, et à signer tout document s'y afférent.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

17 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s)

- o **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention minimale de **736 €** correspondant à 40% du montant du budget envisagé pour l'achat de partitions pour l'année scolaire 2022-2023 – auprès de la SEAM, et à signer tout document s'y afférent.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.